

2016_CT2_035

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) située sur Cabriès appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la commune de Cabriès

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

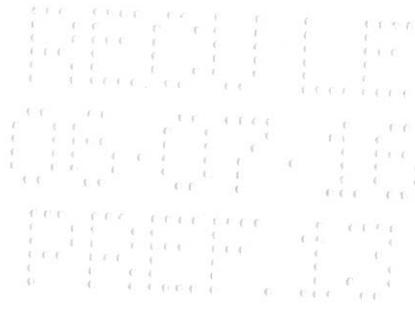
HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE / HABITAT

■ Séance du 23 juin 2016

04_1_13

■ **Cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) située sur Cabriès appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la commune de Cabriès.**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

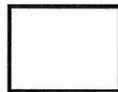


Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE METROPOLE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT

■ Séance du 30 juin 2016



■ Cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) située sur Cabriès appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la commune de Cabriès.

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé par la délibération n° 2015_B614 du Bureau communautaire du 26 novembre 2015 la cession à la Commune de Cabriès des parcelles cadastrées BL 11 et BL 13 à l'euro symbolique.

Pour les besoins de la présente cession, il a lieu de préciser les volumes des lots cédés. Sont ainsi cédées au profit de la ville de Cabriès les parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) situées sur Cabriès.

Conformément aux dispositions du II de l'article 42 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole d'Aix Marseille Provence s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 aux intercommunalités fusionnées pour l'ensemble de leurs actes.

En conséquence, la Métropole d'Aix Marseille Provence interviendra pour la signature de l'acte authentique en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'exécution de la délibération ci-avant mentionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix Marseille Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix Marseille Provence ;
- La délibération n° 2015_B614 du Bureau communautaire de la CFA du 26 novembre 2015 relative à la cession des parcelles cadastrées BL 11 et BL 13 à la Commune de Cabriès ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL13, lot volume n°2 (Le Tonkin) au profit de la ville de Cabriès à l'euro symbolique.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est habilité à signer l'acte authentique et tous les documents en découlant.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Habitat, Logement, Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

■ **Cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) située sur Cabriès appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la commune de Cabriès.**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé par la délibération n° 2015_B614 du Bureau communautaire du 26 novembre 2015 la cession à la Commune de Cabriès des parcelles cadastrées BL 11 et BL 13 à l'euro symbolique.

Pour les besoins de la présente cession, il a lieu de préciser les volumes des lots cédés. Sont ainsi cédées au profit de la ville de Cabriès les parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) situées sur Cabriès.

Conformément aux dispositions du II de l'article 42 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole d'Aix Marseille Provence s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 aux intercommunalités fusionnées pour l'ensemble de leurs actes.

En conséquence, la Métropole d'Aix Marseille Provence interviendra pour la signature de l'acte authentique en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'exécution de la délibération ci-avant mentionnée.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 (Maison Pinatel) et BL 13 lot volume n°2 (Le Tonkin) située sur Cabriès appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la commune de Cabriès

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016